

Décision portant recevabilité des candidatures en vue du renouvellement des représentants des personnels et des usagers au conseil de perfectionnement du Centre de formation d'apprentis (CFA) de l'université de Bordeaux

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu la délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;
Vu l'arrêté cadre du 28 septembre 2022 fixant les modalités d'organisation du vote électronique en vue de l'élection des représentants des usagers et des personnels au sein des conseils de l'université de Bordeaux ;
Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;
Vu les statuts du Centre de formation des apprentis (CFA) de l'université de Bordeaux ;
Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement des représentants des personnels et des usagers au conseil de perfectionnement du Centre de formation d'apprentis (CFA) de l'université de Bordeaux du 29 septembre 2022 ;*

Considérant les candidatures déposées ;

Le président de l'Université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre des scrutins du 13 au 15 décembre 2022 organisés en vue du renouvellement de la représentation des représentants des personnels et des usagers au conseil de perfectionnement du Centre de formation d'apprentis (CFA), sont déclarées recevables les candidatures annexées à la présente décision, classées par instance.

Article 2. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'université. Cette décision sera également publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 02 décembre 2022
Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation,
Julien ROPIQUET
Directeur des affaires juridiques



ANNEXE 1

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels d'enseignement Composante Collège DSPEG

2 candidatures recevables déposées.

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels d'enseignement – Collège DSPEG

2 sièges à pourvoir

<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Madame	MOREL	MOREL- POULIQUEN	Laetitia

<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Madame		BRADBURN	Suzie

ANNEXE 2

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels d'enseignement Composante Collège Sciences de la santé

1 candidature recevable déposée.

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels d'enseignement – Collège Sciences de la santé

1 siège à pourvoir

<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Madame	DUPUY	COL	Catherine

ANNEXE 3

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels d'enseignement Composante Collège Sciences de l'homme

Aucune candidature déposée. Scrutin infructueux.

ANNEXE 4

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels d'enseignement Composante Collège Sciences et technologies

2 candidatures recevables déposées.

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels d'enseignement – Collège Sciences et technologies

1 siège à pourvoir

<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Monsieur		NICOLAS	Henri

<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Monsieur		REBILLAT	Francis

ANNEXE 5

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels d'enseignement Composante Institut des Sciences de la Vigne et du Vin

Aucune candidature déposée. Scrutin infructueux.

ANNEXE 6

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels d'enseignement Composante Institut universitaire de technologie

1 candidature recevable déposée.

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels d'enseignement – IUT

1 siège à pourvoir

L'IUT de Bordeaux au CFA			
<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Monsieur		RABUSSIER	Bertrand

ANNEXE 7

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels BIATSS

1 candidature recevable déposée.

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des personnels BIATSS

3 sièges à pourvoir

<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Madame	BON	PENARD	Isabelle

ANNEXE 8

LISTES DE CANDIDATURES

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des apprentis

1 candidature recevable déposée.

Conseil de perfectionnement du CFA

Collège des apprentis

2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants à pourvoir

Les apprentis de l'IUT de Bordeaux			
<i>Civilité</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>
Monsieur	BARTKOWIAK		Sacha